

# LA CHRONIQUE DU PÉAGE DE ROUSSILLON

N° 3 - JANVIER 2021



## Vie municipale

### CCAS : REPAS INDIVIDUEL DE FIN D'ANNÉE

Comme vous le savez, en raison du contexte sanitaire, les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont décidé d'annuler le traditionnel repas des aînés organisé chaque année en octobre.

Cette année est exceptionnelle et nombreuses sont les manifestations que nous avons été contraints d'annuler pour vous protéger comme les festivités de fin d'année et la traditionnelle cérémonie des vœux aux habitants.

L'attention portée aux aînés de la Ville étant une priorité pour les élus et membres du CCAS, un repas de fête a été offert à

tous les Péageois et Péageoises de 70 ans et plus. Un effort conséquent a été fait afin de maintenir le lien social et surtout finir l'année sur une bonne note.

Cette année, c'est donc un repas préparé par un traiteur péageois avec entrée, plat, dessert accompagné d'une bouteille de vin qui a été offert aux anciens.



### 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre a eu lieu en comité restreint. Afin d'honorer les morts de la guerre 14-18, André Mondange, le maire accompagné de quelques adjoints a déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts et ont respecté une minute de silence. « Une génération sacrifiée et un effroyable carnage » c'est avec ces mots que le maire rendait hommage aux soldats d'hier et d'aujourd'hui morts pour la France.

## NOUVEAU LOGO ET NOUVEAU SITE : POUR DE MEILLEURS SERVICES

La ville a une nouvelle identité visuelle qui se traduit par un nouveau logo et une nouvelle charte graphique.

### LE PÉAGE DE ROUSSILLON

Ce logo incarne le dynamisme et la diversité qui font partis des forces de la commune. Ce logo a la spécificité d'être modulable afin de faciliter son placement dans son environnement et en fonction de l'utilisation. Les déclinaisons et la mise en place de tous les supports de communication se font petit à petit.

Nous sommes ravis de vous annoncer la mise en ligne de notre nouveau site internet ! Celui-ci a pour but de moderniser l'image de la ville et sera utile pour toutes les démarches administratives. Venez découvrir nos services, nos actualités ainsi que toutes nos réalisations.

Nous espérons que vous apprécierez la navigation de notre site et que vous le visiterez régulièrement pour vous tenir

informés de nos dernières actualités concernant le Péage de Roussillon.



Rendez-vous sur  
[www.le-peage-de-roussillon.fr](http://www.le-peage-de-roussillon.fr)  
Bonne visite !



## GÉRARD GIRAUD

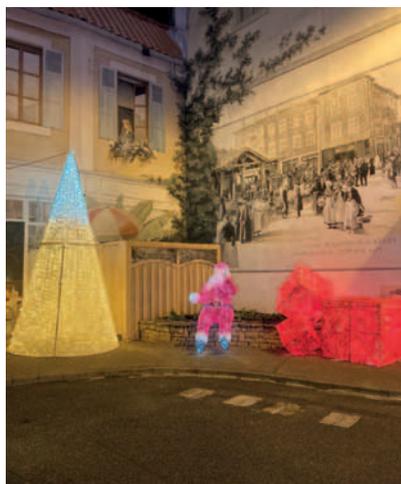
Le Maire du Péage de Roussillon et son conseil Municipal vous informent avec beaucoup de tristesse du décès en novembre dernier de leur ami Gérard Giraud Conseiller Municipal à la ville du Péage de Roussillon et lui rendent hommage. Gérard était un homme très affable et avait de véritables valeurs d'humaniste.

## UN CENTRE VILLE ILLUMINÉ ET FLEURI

La commune a dû annuler les festivités de fin d'année comme la célèbre fête des lumières du 8 décembre.

En contrepartie, la commune a fait un effort conséquent pour embellir le centre-ville comme le fleurissement, la prise en charge des décorations des vitrines de tous les commerçants péageois et l'achat d'illuminations pour cette fin d'année comme un père Noël, des cadeaux lumineux et des sapins scintillants.

La municipalité a également lancé une campagne de soutien aux commerces péageois en mettant en place différents supports de communication dans toute la ville afin d'inciter les consommateurs à acheter local. Une démarche très appréciée des commerçants.



Les services des espaces verts fleurissent le centre-ville.



## VOS OBLIGATIONS POUR TOUS TRAVAUX : POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Ci-dessous un rappel des procédures à respecter avant d'entreprendre des travaux, que vous soyez propriétaire ou locataire.

Toute construction de plus de 5m<sup>2</sup> d'emprise au sol doit faire l'objet d'une autorisation du maire, peu importe la destination de la construction.

Les constructions en matériaux légers (bois, tôles, etc...) sont également soumises aux mêmes règles, notamment les abris de jardins. Le fait de créer de la surface de plancher, c'est à dire une surface close et couverte ayant une hauteur sous plafond de plus de 1,80 m, doit faire l'objet d'une déclaration préalable. Ceci est valable également pour les aménagements dans l'existant, tel que les combles ou les garages.

**Important** : Le fait de supprimer de la surface de stationnement en aménageant un garage ne doit pas entraîner une impossibilité de garer vos véhicules dans

votre propriété.

Les travaux ayant pour conséquence de changer l'aspect extérieur d'un bâtiment (changement des enduits, des volets, des tuiles, etc) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Un nuancier à respecter est à votre disposition pour les façades et fenêtres.

Sachez également que les piscines et les clôtures doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Une fois l'autorisation du maire obtenue, vous devez l'afficher sur votre terrain.

**Attention** : Si vous entreprenez des travaux sans autorisation, vous vous exposez à des poursuites pour infraction au code de l'urbanisme.

## ÉLAGAGE SUR L'AVENUE JULES FERRY



Les arbres sont retirés sur une partie de l'avenue Jules Ferry car ils sont soit morts ou en mauvais état, soit dangereux pour la circulation. Il n'est pas prévu de planter de nouveaux arbres car cela nécessiterait de lourds travaux de voirie. De plus, il n'y a pas la place nécessaire actuellement pour que les arbres puissent se développer correctement. Cependant une étude avec les élus est en cours pour refaire un aménagement urbain (arbustes en pots, jardinières etc...)



## UN NOUVEAU CAMION POUR LES SERVICES TECHNIQUES

La ville vient de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule, un camion benne ampliroll. Il sera utilisé pour diverses opérations mais principalement par les agents des espaces verts car la benne du camion est totalement amovible et possède un système de dépose-repose hydraulique. L'équivalent de ce camion a été volé il y a plus de 2 ans et cet achat était indispensable puisque les agents étaient régulièrement pénalisés pour leurs interventions. Le maire et le premier adjoint étaient présents à la réception du véhicule.



## Projet de rénovation du City Stade

**Lundi 14 décembre a eu lieu une réunion de concertation concernant le projet rénovation du city stade des Ayencins avec Prévenir et le centre social.**

Le 19 novembre 2020, le conseil municipal a voté une délibération qui acte la rénovation et l'aménagement de l'actuel city-stade des Ayencins. La municipalité a d'ores et déjà réuni les partenaires qui contribueront à la concertation autour de l'aménagement de cet espace de vie : le Service Enfance Jeunesse, le secteur jeune du centre social et l'association Prévenir. Cette espace ne sera pas qu'un city stade à destination des jeunes pour jouer au foot mais bien un espace de vie pour les enfants, les jeunes et les familles. Dès le mois de janvier, la municipalité

souhaite associer les usagers du lieu et les habitants à l'élaboration de ce projet. Deux actions seront lancées :  
 - une action « dessine ton espace de vie » incitant les personnes à créer et à proposer leur vision de cet espace.  
 - une action « diagnostique en marchant » auquel seront conviés également les usagers et les habitants. La saison n'est pas propice et le contexte sanitaire difficile mais l'équipe municipale a une réelle volonté de rendre acteurs les habitants au regard de leurs besoins.

## Environnement

### Opération « Rentrez vos poubelles, la ville sera plus belle »

La ville lance une opération baptisée «Rentrez vos poubelles, la ville sera plus belle » qui consiste à obliger les habitants et commerçants à rentrer leurs poubelles après la collecte et ce, sous peine de contravention.



De nombreuses actions d'information et de sensibilisation ont déjà été effectuées mais selon nos observations, les riverains ne respecteraient pas l'arrêté municipal interdisant le dépôt des bacs de collecte sur la voie publique dans certains secteurs notamment la rue de la République. Par conséquent, cette nouvelle opération entraîne la verbalisation

de ceux qui ne rentreront pas leur poubelle après la collecte seront sanctionnés par une contravention.

Dans un premier temps, un autocollant prévenant de l'infraction est collé sur le bac. Le propriétaire sera en même temps identifié et dans un second temps, si le bac n'est toujours pas rentré, les policiers municipaux verbaliseront. La présence de ces poubelles exposées au vandalisme (renversement, dégradations, incendies...) représente une pollution visuelle et olfactive incompatible avec un cadre de vie agréable.

L'opération «Rentrez vos poubelles, la ville sera plus belle» vise à rappeler les règles simples qui s'appliquent en matière de gestion des déchets. Un arrêté municipal fixant la réglementation de la collecte des déchets prévoit que les poubelles doivent être sorties la veille au soir de la collecte et rentrées après la collecte avant la nuit. Cette nouvelle action se déroulera précisément début 2021 sur le secteur du centre-ville.

Un bilan sera réalisé en mars afin de permettre de mesurer les résultats par comptages réguliers (avant, pendant et après l'opération) des poubelles présentes sur le domaine public en dehors des jours de collecte. Cette opération pourra être renouvelée autant de fois que nécessaire pour obtenir la rentrée des poubelles.

## LE GIGANTESQUE MONDE

Dans le cadre du projet politique de la ville « Lecture et Compagnie » l'atelier- spectacle « Le gigantesque monde » proposé par Anjale et Leah Toutou a eu lieu du 18 au 20 novembre dernier.



Le gigantesque monde est un « atelier-spectacle » dans lequel chaque enfant reçoit son propre exemplaire du « gigantesque monde » 98 élèves de la grande section au cm1 ont pu assister aux différents ateliers. La thématique principale est les stéréotypes filles/Garçons dans les contes.

Le personnel encadrant sur ces 3 journées était ravi, l'interactivité avec le public par le biais des dessins est très originale et les enfants ont adoré !



**LA CHRONIQUE  
DU PÉAGE  
DE ROUSSILLON**  
N° 3 - JANVIER 2021

**Mairie** - 35 rue Adolphe Garilland - 38550 Le Péage de Roussillon  
☎ 04 74 11 15 55 ✉ [adm.accueil@le-peage-de-roussillon.fr](mailto:adm.accueil@le-peage-de-roussillon.fr)  
**Horaires** : du lundi au vendredi 8h30-12h00 et 13h30-17h30  
[www.le-peage-de-roussillon.fr](http://www.le-peage-de-roussillon.fr)  
f lepeagederoussillon

**LE PÉAGE DE  
ROUSSILLON**

Directeur de la publication : André Mondange  
Responsable de la rédaction : Séverine Vanveggelen  
Création de la maquette et mise en page :  
Stéphane Bonnard / sextant creative

Imprimé par : sextant creative  
Dépôt légal 01/2021  
Tirage : 3 500 Exemplaires